

# DELIBERATION

Du COMITE SYNDICAL du Syndicat de traitement des déchets  
concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2022  
dressé par le Receveur Municipal.

## N° 1

L'an deux mille vingt-trois le 09 Février à 16 Heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de traitement des déchets dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Date de convocation du Comité Syndical : 01 Février 2023

Présents : Mme BAREGES Brigitte, Mme BERLY Marie Claude, Mr WEILL Michel, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr VIGOUROUX Claude, Mr IBRES Jean-Louis, Mr CORNILLE Michel, Mme CASTILLO Aline, Mr SAMAIN Hugues, Mr BESIERS Jean-Philippe, Mr PREVEDELLO Xavier, Mr GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mr FOURNIE Philippe, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE Bernard, Mr BRIOIS Dominique, Mr CORTESE Robert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Unanimité

**ADOPTE**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

PUBLIÉE LE : 28 FEV. 2023

NOTIFIÉ LE 28 FEV. 2023

Pour expédition conforme

La Présidente

B. BAREGES